

Vienne juive 2020

Séjour culturel juif proposé et animé par l'Association Valiske

du 18 au 22 novembre 2020 (5 jours)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de compléter un bulletin d'inscription par participant et de nous le retourner signé à l'adresse :
Association Valiske – B.P. 20013 – 67131 Schirmeck Cedex

VEUILLEZ EN GARDER UNE COPIE POUR VOUS

Mme/Mlle/M. Nom : Prénom(s) :

tels qu'ils figurent sur votre passeport et en majuscules lisibles svp

Adresse :

Code Postal : Ville/Pays :

Tél. domicile : Tél. portable :

Courriel : Profession :

Nationalité : No. de passeport / carte d'identité :

Date de naissance :

Chambre : double / twin (à deux lits), à partager avec :
 individuelle (supplément de 200 €)

Je déclare être assuré(e) pour ma participation à ce voyage, contre l'annulation ou interruption du séjour et contre les accidents sur place (soins, rapatriement, décès). Mon assurance est (n° de police et tél) :

.....

Personne à prévenir en cas d'urgence (nom et coordonnées) :

Observations/questions (nom d'usage, régime alimentaire particulier, etc.) :

Régime cachet (cela consistera à des repas « parvés » végétariens ou poissons) : Oui Non

Je souhaite partir d'une autre ville que Paris (supplément possible). Laquelle :

Comment avez-vous entendu parler de notre séjour ?

Ci-joint mon acompte : 670 €

J'ai déjà participé en 2020 à un voyage de Valiske (déduction de la cotisation de 30 €). Lequel :

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription figurant au dos de ce bulletin et je les accepte.

Fait à :, le, Signature :

Conditions générales d'inscription

1/ Inscription : inclut automatiquement votre adhésion pour l'année en cours à l'Association Valiske, organisatrice du voyage pour ses membres. Les inscriptions se font selon l'ordre d'arrivée de bulletins d'inscription complets avec le règlement correspondant. Nous nous réservons le droit de refuser votre demande d'inscription si le groupe est déjà complet. Dès votre inscription réalisée, vous devez impérativement être assuré(e) et nous fournir les coordonnées ainsi que le n° de votre police d'assurance.

2/ Règlement : L'acompte de 650 € doit être versé à l'inscription avant **le 01 juin 2020** (date limite d'inscription). Le 2^{ème} versement de 400 € doit être versé avant **le 01 août 2020** et le solde de 300 € ainsi que l'éventuel supplément de 200 € pour chambre individuelle doivent être versés avant **le 15 octobre 2020**. Une inscription ne peut être prise en compte qu'accompagnée du règlement correspondant. Les règlements sont possibles par cartes bancaires sur notre site web **www.valiske.com**. Par ce mode de paiement, votre assurance de voyage peut être incluse (**voir 5/**).

Vos règlements peuvent également être effectués par virement bancaire sur le compte de l'Association (IBAN : FR76 3000 3024 0900 1501 5514 635, BIC-SWIFT : SOGEFRPP) ou par un chèque libellé à Valiske. Ces deux derniers paiements n'incluent pas d'assurance du voyage que vous devez contracter par vos propres soins. Dans ces deux cas de mode de paiements, vous devez aussi indiquer le nom du voyage « **VIENNE 2020** ».

Nous nous réservons le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par vous et d'exiger, sans mise en demeure préalable, l'application des pénalités d'annulation prévues au contrat (**voir 6/**).

3/ Frais de participation : 1350 euros. Ces frais **comprennent** les prestations suivantes voyages aller / retour en vol direct Paris-Vienne TTC, transferts; hébergement en hôtel de 3 ou 4 étoiles sur la base d'une chambre double, pension complète (3 repas par jour, boissons non alcoolisées et service compris – sauf mention de repas « libre »), déplacements en autocar, entrées aux musées, spectacles ou concerts et toutes les visites mentionnées dans notre programme, les guides locaux et interprètes, accompagnement et assistance d'un représentant de Valiske pendant toute la durée du séjour, honoraires ou cadeaux pour les personnalités rencontrées, documentation, frais d'organisation et de gestion et la cotisation à l'association Valiske (30 €) pour l'année en cours.

Les frais de participation **n'incluent pas** : l'assurance, le supplément pour chambre individuelle, les dépenses personnelles (boissons alcoolisées lors des repas, ...), le(s) repas indiqués comme « libres », ni les pourboires aux guides et chauffeurs.

Une mise à votre disposition pendant le séjour des **écouteurs à distance** est possible et gratuite. Dans le cas de vol, perte ou destruction, nous vous demanderons de **rembourser à l'Association 50 € par appareil**.

4/ Éventuelle révision du prix : les frais de participation mentionnés peuvent être révisés par les organisateurs, y compris pour les clients déjà inscrits, dans les conditions et selon les modalités ci-après. Les prix ont été établis sur la base des données économiques connues au 1^{er} juin 2019 selon le coût des transports et notamment celui du carburant, des redevances et taxes (taxe d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, de sécurité, écotaxe...), du cours des devises. En cas de variation de ces données économiques, l'Association Valiske se réserve le droit de répercuter intégralement ces variations, tant à la hausse qu'à la baisse, en modifiant en conséquence le prix de vente, dans les limites légales prévues par les articles L. 211-13 et R. 211-10 du Code du Tourisme. Toutefois et conformément à l'article L. 211-13 du Code du Tourisme, aucune modification du prix ne pourra être appliquée au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, pour les clients déjà inscrits.

5/ Assurance : vous devez obligatoirement être assuré(e) contre l'annulation ou interruption du séjour et contre les accidents sur place (soins, rapatriement, décès). Renseignez-vous auprès de votre banque quant aux garanties d'assurance attachées à votre carte bancaire.

6/ Barème des frais d'annulation du voyage :

- Avant le 01 juin 2020 : remboursement intégral des sommes versées sauf la cotisation à l'Association (30 €).
- Entre le 01 juin et le 31 juillet 2020 : nous retenons 50% de frais de participation au voyage (y compris le supplément chambre individuelle si choisi).
- Entre le 01 août et le 14 octobre 2020 : nous retenons 80% de frais de participation au voyage (y compris le supplément chambre individuelle si choisi).
- A partir du 15 octobre 2020 : nous retenons 100% de frais de participation au voyage (y compris le supplément chambre individuelle si choisi).

Toute annulation doit être formulée par une lettre recommandée AR à l'Association. La date d'envoi sert de base au calcul.

7/ Programme et itinéraire : l'avant programme du séjour vous est présenté lors de l'inscription. Nous nous réservons le droit de le modifier en fonction de difficultés ou/et de disponibilités de personnalités à rencontrer ou des institutions à visiter. La version définitive du programme vous est donnée au début du séjour à votre arrivée. L'itinéraire proposé dans le programme est sujet à modification en fonction de l'état des routes, des conditions sociales, politiques ou atmosphériques ou des difficultés de dernière minute.

